



Premier titre de séjour

Par juju333

bonjour! je suis ukrainienne, mariée avec un tunisien. nous sommes présenté au centre de reception des étrangers dans le 17 arrd de Paris avec mon mari.mon dossier était nickel:5 ans de présence en France,18 mois de vie commune.Mon mari était divorcé en mars 2013, mais il n'a pas fait la démarche de changement de l'état civile. pour cela l'agent dans la préfecture n'a pas accepté mon dossier, marglé l'acte de mariage, le livret de famille, acte de jugement de divorce.meme l'acte de naissance tunisien sur lequel est menssioné,, divorcé avec ... ,, et ,, marié avec....., pour changer l'état civil la préfecture nous a dit de prendre le rendez vous, on l'a pris pour 5 juin 2015 ce qui est loin. Ma question:est ce que c'est possible accellerer le procesus?car pour eu il est encore marié avec son ex femme, margré tout les pieces présentés.je suis désespéree.